

Les crédits

tué dans l'oeuf. Le Programme de contestation judiciaire a été annulé. L'allocation au conjoint d'un pensionné risque d'être supprimée, et l'équité salariale est laissée pour compte.

En outre, le logement social a été touché directement à la suite d'une réduction de fonds, tandis que le Programme de coopératives d'habitation a été supprimé. En effet, le budget de 1992 laisse tomber les femmes canadiennes, avec leurs rêves et leurs aspirations. Il les oblige à continuer de faire face à une réalité dure et injuste.

Par conséquent, par votre entremise, monsieur le Président, je demande au gouvernement de démissionner.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question est très simple. Le député libéral d'en face a reproché au gouvernement d'avoir coupé dans les fonds destinés au Programme de contestation judiciaire, au logement social et à certains autres programmes.

Pourrait-il me dire quels sont les impôts et les taxes qu'il augmenterait pour financer ces programmes?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, il est intéressant de voir un ministériel poser une telle question. Le député suppose que le Parti libéral augmenterait les taxes et les impôts. C'est une supposition tellement ridicule que j'hésite à répondre. C'est une insulte pour les Canadiens. Les Nations Unies ont ce beau principe qui veut que lorsque les ressources sont limitées, on réaménage les priorités. Et nos priorités, ce sont les femmes et les enfants du pays.

[Français]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, pendant les années conservatrices, un nombre croissant de femmes et d'enfants ont grossi les rangs des démunis. Le lien entre la pauvreté des parents et celle des enfants est un fait indiscutable, tout comme le nombre disproportionné de femmes qui comptent parmi les classes les plus défavorisées de la société. Si toutes les formes de pauvreté sont inacceptables, le nombre alarmant de familles monoparentales ayant pour chef la mère et n'ayant pas le minimum vital est inadmissible. Le gouvernement du Canada avait dit aux Canadiens de s'attendre à un budget réaliste. La réalité conservatrice est que, au pays, 2,3 millions de personnes touchent de l'aide sociale, 1,5 million n'ont pas de travail, 3,8 millions, dont plus de 1 million d'enfants, n'ont pas le minimum vital et plus de 60 p. 100 des mères isolées, divorcées, séparées ou célibataires sont pauvres.

Le Budget conservateur de 1992 ne contribuerait guère à régler le problème de la pauvreté au pays, ni à améliorer la qualité de vie des femmes. En fait, le Budget comporte plusieurs mesures qui touchent durement les

femmes et les enfants, et je veux apporter quelques précisions.

Premièrement, le gouvernement Mulroney a renoncé à sa promesse, vieille de huit ans, de mettre en oeuvre un plan national pour la garde des enfants, supprimant ainsi un moyen pour les femmes et les enfants de se sortir de la pauvreté. Il est trompeur de la part du gouvernement de déclarer à la population qu'il fallait choisir entre les services de garde d'enfants et les programmes visant les enfants en danger.

Le président du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Glenda Simms, a bien mis en évidence la faille de raisonnement conservateur et elle a dit ce qui suit: Les services de garde d'enfants permettent de prévenir les dangers. Pourquoi le gouvernement oppose-t-il les enfants maltraités et démunis à ceux qui ont besoin de places sûres et abordables dans les garderies? Il est connu que le gouvernement a amputé de plus de 3,5 milliards de dollars l'enveloppe des allocations familiales depuis 1986. Sa mesure de réforme, la prestation aux enfants, ne contribuerait pas à lutter contre la pauvreté. Cette prestation ne profiterait pas aux mères isolées ou célibataires touchant de l'aide sociale. La prestation pour enfants n'étant pas indexée sur l'inflation, sa valeur décroît à terme, et on a le même montant d'argent que l'on avait auparavant, mais dans un paquet un peu différemment emballé.

Un autre point. Le Budget supprime le Programme de contestation judiciaire qui a été mis en oeuvre en 1985 et qui donne aux femmes, aux minorités et aux groupes défavorisés les finances nécessaires pour défendre leurs causes devant les tribunaux, comme le prévoit la Charte des droits et libertés. Depuis la création de ce programme, il y a eu des causes célèbres dans les annales, telles que l'affaire Forest qui a mené au rétablissement des droits linguistiques des Manitobaines francophones, et il y en a d'autres de marque aussi.

La Charte des droits et libertés n'est qu'un mécanisme servant à abolir les lois discriminatoires. Elle ne garantit pas aux particuliers la possibilité de contester devant les tribunaux les lois qui les empêchent d'exercer leurs droits. Sans les crédits consentis par le Programme de contestation judiciaire, les droits inscrits dans la Charte demeurent des principes dénués de sens pour les groupes défavorisés.

[Traduction]

M^{me} Bertha Wilson, juge très connue et très célèbre qui siégeait jusqu'à l'an dernier à la Cour suprême, a déclaré que le Programme de contestation judiciaire, qui a été éliminé dans le budget de cette année, était un programme novateur et des plus valables qu'il fallait conserver.